

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le jeudi 1<sup>er</sup> février 2018 à 20h00 à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Yvon MAHÉ, Maire.

**Date de convocation de l'assemblée : 24/01/2018**

**PRESENTS :** Yvon Mahé, Cécile Marchand, Serge Jacobert, Daniel Cottin, Ronan Maray, Véronique Parois, Philippe Mahé, Brigitte Louarn, Prosper Amossé, Dominique Léon, Jeannick Boyère, Jérôme Ricordel, Sylvie Ollivier, Stéphanie Cornet, Régis De Barmon, Christine Gicquel, Christiane Monvoisin.

**PROCURATION :** Marie-Thérèse Panhéleux a donné procuration à Yvon Mahé

**ABSENTE :** Anita Cussonneau

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Stéphanie Cornet

**1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2017 :**

Vote favorable à l'unanimité.

**2- Subvention 2018:**

*Rapporteur Serge Jacobert*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (Mmes Parois, Marchand ne prennent pas part au vote pour l'ADMR et Mme Gicquel pour l'association Fégréac Yoga), décide de subventionner les associations ci-dessous, d'inscrire la somme correspondante au Budget Primitif 2018, de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Associations	Subvention 2018
Créativités fégréacaises	152,00 €
Canal Step	Pas de demande
SLAF	152,00 €
Club de l'Amitié section gymnastique	Pas de demande
UNC AFN	152,00 €
Restaurants du cœur	150,00 €
Société de chasse	400,00 € et local PAJ
Amicale des sapeurs pompiers	1 132,56 €
Mémoire Vivante	800,00 €
La Carrière	2 000,00 €
AFCL	Pas de demande
SCAF	1 600,00 €
Basket club	850,00 €
FégréAction	152,00 €
Les Trompes du Pays de Vilaine	152,00 €
Association Fégréac Yoga	152,00 €
La sauce du coin	300,00 €
Un fauteuil dans l'étang	152,00 €
Association les Canailloux	152,00 €
Association les Amis de Tibériade	
Fanfare St Méréal	250,00 €
Papiers Bouchons Solidaire	locaux

Associations locales	subvention 2018
AAD (Association Aide à Domicile)	152,00 €
ADMR	1 500,00 €
ARFAP	80,00 €
Comice Agricole	152,00 €
Associations humanitaires	600,00 €
L'outil en Main	152,00 €
CLIS	615,00 €
Centre-Médico Scolaire Blain	322,00 €
Fonds de Solidarité Logement (CG 44)	250,00 €
RASED	1,65 €/élève
Mission Locale Fonds d'aide aux jeunes	900,00 €

Ecole La Madeleine	subvention 2018
Projets pédagogiques (coopérative scolaire)	20€ / élève
Classe transplantée (si demande et projet déposés)	5 € par enfant et par nuitée

OGEC Ecole Saint Charles	subvention 2018
Projets pédagogiques	20€ / élève
Classe transplantée (si demande et projet déposés)	5 € par enfant et par nuitée
Fournitures scolaires individuelles	20€/élève
Participation coût moyen d'un élève selon convention et prochain budget	590,45 €/élève

*Vote à l'unanimité*

### **3- Signature du marché bulletin municipal:**

*Rapporteur : Ronan Maray*

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise Imprimerie Armoricaïne selon le bordereau de prix annexé à la présente délibération, pour une période de 3 ans ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier, de transmettre la présente délibération à M. Le Sous-préfet et à M. le Receveur municipal

*Vote à la majorité (14 pour et 4 abstentions : Régis De Barmon, Christiane Monvoisin, Jérôme Ricordel, Christine Gicquel)*

### **4- Autorisation spéciale des dépenses d'investissement:**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. Le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement lié à l'acquisition du cheminement Rue du tertre, Vote le chapitre concerné comme suit : Chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour un montant de 5700 € , Transmet la présente délibération à M. Le Sous-Préfet et M. le Receveur municipal

*Vote à l'unanimité*

## **5- DETR 2018 : Demande de subvention :**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le projet « Programme de réalisation d'économie d'énergie – changements des menuiseries extérieures de la Mairie », de solliciter la subvention au titre de la DETR 2018, d'inscrire ce programme en priorité 1 de la DETR, et dans le budget primitif 2018 de la commune, de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

*Vote à l'unanimité*

## **6- CDG : Protection sociale complémentaire Prévoyance:**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation au titre du risque prévoyance que va engager le centre de gestion en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, et prennent acte qu'après avoir pris connaissance des garanties et tarifs proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

*Vote à l'unanimité*

## **7-Mise à jour du règlement du cimetière:**

*Rapporteur : Cécile Marchand*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la mise à jour du règlement intérieur du cimetière notamment avec la mise en place de cavurnes, prend note qu'un arrêté du Maire sera pris dans ce sens, et de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet et M. le Receveur municipal.

*Vote à l'unanimité*

## **8-CCPR/ Modification des statuts:**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'évolution de la compétence communautaire protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et d'approuver les statuts communautaires modifiés.

*Vote à l'unanimité*

## **9- Compte-rendu de commissions et délégations:**

### Commission vie sociale :

Les cours d'informatique vont reprendre. Une réunion d'information aura lieu le 14/02/18 à 14h à l'école publique. 14 personnes se sont déjà inscrites.

### Commission culture :

Le Spectacle Héroïne est proposé à la Forge, semaine prochaine. Les inscriptions se font en Mairie et sont gratuites.

### CME :

Le 20/022018 : Réunion du CME.

Le tri des bouchons est prévue le samedi 24/02/18

Le Maire clôt le conseil à 21h10

Le Maire / Yvon MAHE

Prochain conseil municipal: 29/03/2018 à 20h00



